

**Informations à l'attention des *Entreprises* - *Fournisseurs*
de *Bordeaux métropole*, de la *Commune de Bordeaux* et de son
*Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)***

Au 1^{er} janvier 2020,

toutes les factures adressées à la sphère publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux, ...) doivent être déposées de façon numérique dans CHORUS factures, quelle que soit la taille de votre entreprise.

Tout autre mode de transmission (courrier ou mail) donnera lieu à un retour facture à l'expéditeur.

Avec Chorus, les factures sont transmises rapidement et sans coût direct (ni d'impression ni d'affranchissement, ni d'envoi).

Les dépôts sont horodatés et peuvent être suivis, depuis le site, à tout moment.

Dans Chorus, vous pouvez ensuite suivre les principales étapes de traitement de vos demandes de paiement (facture par facture ou pour un ensemble de factures) :

- La date où le service fait est constaté
- La date de mandatement
- La date, le montant payé et le numéro de mandat

Si votre facture est rejetée ou suspendue, en vous connectant à Chorus, vous en connaissez rapidement le motif, pour y répondre au mieux et au plus vite.

Le dépôt des factures dans Chorus ne remet pas en cause les modalités de contrôles antérieures, telles qu'elles sont décrites, par exemple, dans les marchés notifiés.

Pour déposer vos factures dans Chorus,

1. Créer votre structure (une par numéro de SIRET) en vous rendant sur le site : <https://chorus-pro.gouv.fr/>
A cette structure est nécessairement associée un gestionnaire principal, qui administrera ensuite les accès des collaborateurs de votre entreprise.
2. Créer votre compte nominativement (rattaché à votre structure), puis l'activer, après réception d'un mail de l'AIFE.
3. Vous former, en consultant documentation et tutoriels disponibles sur la Communauté Chorus : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>

Vous pouvez ensuite déposer des factures numériques en les adressant vers le SIRET de

Bordeaux métropole : 24330031600011

Commune de Bordeaux : 21330063500017

CCAS de Bordeaux : 26330062600482

Veillez à déposer vos demandes de paiement à partir de la structure CHORUS qui correspond **au SIRET identifié sur l'acte d'engagement de votre marché notifié**

Le **numéro d'engagement CHORUS** est **LA donnée CLEF** qui permet d'orienter votre facture vers le bon service. Sans ce numéro ou s'il est mal renseigné, des retraitements manuels lui font perdre du temps.

Le numéro de marché constitue une information qu'il est utile de bien renseigner pour, si besoin, réorienter manuellement vos factures.

Vous n'avez pas besoin de renseigner de code service, ni même d'être rattaché à la structure de la collectivité vers laquelle vous voulez envoyer des factures.

Où trouver le n° d'engagement ?

Sur les bons de commande, les ordres de service ou les bons d'engagement qui vous ont été adressés, avant tout début d'exécution.

Vous pouvez également les redemander aux services qui vous ont passé commande.

Comment bien le renseigner ?

Exemple de saisie correcte :

Numéro d'engagement : **E186635**

Un et un seul numéro d'engagement doit être saisi

Exemple de mauvaise saisie :

Numéro d'engagement :

~~2019-001472CMDE11318
Accord devis 35801579
2019-S0118B~~

Les cadres de facturation acceptés sont les suivants :

Tous les autres cadres seront rejetés, avec un motif visible dans CHORUS

	Cadres de facturation	Libellés des cadres : qui produit quoi ?
FACTURE	A1	Dépôt par un fournisseur d'une facture
	A12	Dépôt par un cotraitant d'une facture
	A2	Dépôt par un fournisseur d'une facture déjà payée
	A3	Dépôt par un fournisseur d'un mémoire de frais de justice
TRAVAUX	A4	Dépôt par un fournisseur d'un projet de décompte mensuel
	A13	Dépôt par un cotraitant d'un projet de décompte mensuel
	A7	Dépôt par un fournisseur d'un projet de décompte final
	A15	Dépôt par une MOE d'un état d'acompte
	A17	Dépôt par une MOE d'un projet de décompte général

Si vous ne disposez pas des contacts dans les services opérationnels, pour toutes demandes d'information sur vos factures, vous pouvez contacter :

- Pour Bordeaux métropole et la Ville de Bordeaux : n° de téléphone : **05 56 93 68 66**
email : financeexe@bordeaux-metropole.fr
- Pour le CCAS de la Commune de Bordeaux : n° de téléphone : **05 56 93 93 34**